

OMPI



WO/CC/XXXI/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 septembre 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

COMITE DE COORDINATION

Trente et unième session (24^e session ordinaire)

Genève, 20 - 29 septembre 1993

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL
(ADDITIF DU DOCUMENT WO/CC/XXXI/2)

Mémoire du Directeur général

NOMINATION D'UN VICE-DIRECTEUR GENERAL
(SUITE)

1. On trouvera dans l'annexe du présent document des copies d'une lettre du 8 septembre 1993 du représentant permanent du Cameroun à Genève au directeur général de l'OMPI et de l'annexe de cette lettre, qui est elle-même une copie datée du 20 novembre 1992 d'une note verbale de la Mission permanente dudit pays à l'OMPI (annexe I). On trouvera également en annexe des copies d'une note verbale du Bureau international de l'OMPI à ladite Mission permanente en date du 7 décembre 1992 (annexe II), d'une note verbale de ladite Mission permanente à l'OMPI en date du 24 mai 1993 (annexe III) et d'une note verbale du Bureau international de l'OMPI à ladite Mission permanente en date du 1^{er} juin 1993 (annexe IV).
2. Cette correspondance est publiée à la demande du représentant permanent du Cameroun.
3. On notera que la note verbale de la Mission permanente en date du 20 novembre 1992 a été envoyée plus de trois mois avant la date à laquelle les consultations concernant le poste de vice-directeur général ont commencé et plus de cinq mois avant la note verbale circulaire du 30 avril 1993 sollicitant la présentation de candidatures.

4. Quoi qu'il en soit, la date de réception des candidatures n'est pas pertinente. Toutes les candidatures ont la même validité.
5. En ce qui concerne les paragraphes 7 et 8 de la lettre du 8 septembre 1993, il y a lieu de rappeler que, dans la note verbale circulaire du directeur général en date du 30 avril 1993, il était mentionné ce qui suit : "A la session de novembre 1991 du Comité de coordination de l'OMPI, le Directeur général a indiqué que 'en 1993, il proposera au Comité de coordination, s'il trouve un candidat approprié - et il ne doute pas qu'il lui sera possible d'en trouver un - d'approuver la nomination pour deux ans d'un ressortissant d'un pays africain en développement pour succéder à M. Alikhan' (paragraphe 45 du document WO/CC/XXIX/4 de l'OMPI)".
6. Le curriculum vitae de chacun des candidats a été présenté sous forme de résumé dans les documents WO/CC/XXXI/2 et WO/CC/XXXI/4, qui contiennent toutes les informations pertinentes. Etant donné toutefois le paragraphe 9 de la lettre du 8 septembre 1993, une copie (ou une traduction) de chacun de ces curriculum vitae, tels que reçus par le Bureau international de l'OMPI, est jointe au présent document (annexe V).
7. En ce qui concerne la durée proposée - deux ans - de la nomination proposée, la note verbale circulaire de l'OMPI du 30 avril 1993 et le document WO/CC/XXXI/2 indiquent que cette période a été mentionnée à la session de novembre 1991 du Comité de coordination de l'OMPI et que ces deux années expireraient, comme il est de coutume, en même temps que la nomination du directeur général. La raison de cette coutume est que tout directeur général nouvellement élu devrait être libre - sous réserve de l'approbation du Comité de coordination de l'OMPI - de nommer des vice-directeurs généraux de son propre choix. Toutefois, il n'existe pas de règle qui s'opposerait à ce qu'un vice-directeur général soit nommé pour une période qui se poursuivrait au-delà du changement de la personne du directeur général. Si le Comité de coordination de l'OMPI considère qu'il n'est pas nécessaire que tout directeur général nouvellement élu ait la liberté de nommer - sous réserve de l'approbation du Comité de coordination de l'OMPI - des vice-directeurs généraux de son propre choix, les vice-directeurs généraux pourraient être nommés pour une période plus longue que les deux années proposées dans le cas présent, et proposées - on le rappelle - parce que le mandat du directeur général actuel expire dans deux ans.
8. Le fait que le présent mémorandum ne traite pas de tous les autres éléments de la lettre du 8 septembre 1993 ne signifie pas que le directeur général soit d'accord sur ces autres éléments et il en traitera, si cela est toujours nécessaire, lors des débats qui auront lieu pendant les séances du Comité de coordination de l'OMPI.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

006 10 SEP 1993 17 09

MISSION PERMANENTE
DE LA
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
GENÈVE



PERMANENT MISSION
OF THE
REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE
UNITED NATIONS OFFICE
GENEVA

Genève, le **8 SEP. 1993**

N° 282/L/MPCG

Objet: Nomination d'un Vice-Directeur
Général de l'OMPI.

Monsieur le Directeur Général,

1- Après lecture de votre mémorandum publié sous la quote WO/CC/XXXI/2 en date du 16 Août 1993, j'ai l'honneur de vous faire remarquer, par souci de rétablir la vérité, qu'il contient quelques erreurs que je souhaite involontaires.

2- Votre habileté à entretenir le flou dans cette affaire, en aparté comme au cours des consultations de groupe, incite vos interlocuteurs à s'interroger sur le genre d'héritier que vous entendez laisser à la tête de l'OMPI à la fin de votre mandat actuel.

Parmi ces erreurs, commençons par relever que la chronologie de réception des candidatures figurant au paragraphe 10 dudit document n'est pas exacte.

4- Il vous souviendra en effet, contrairement à votre affirmation, que la candidature de M. Jean FOUMANE AKAME vous était soumise non pas le 24 Mai 1993, mais par Note Verbale N° 190/NV/MPCG du 20 Novembre 1992 dont photocopie ci-jointe.

Monsieur le Directeur Général
Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI)
34, Chemin des Colombettes
1211 GENEVE 20

...

Par courtoisie, je vous laisse le soin de publier vous-même la réponse tactique qui m'avait été adressée en son temps pour ménager les chances de votre candidat que vous croyiez pouvoir imposer au consensus du groupe africain au cours de votre déjeuner de travail du 25 Février 1993.

6- C'est l'échec de cette manoeuvre qui explique votre colère qui a suivi la réception de la lettre du Président du groupe africain vous priant de publier d'abord la vacance du poste avant d'annoncer le choix de votre candidat préféré.

7- La deuxième erreur réside dans votre menace, en rejetant le principe de la rotation, de susciter des candidats dans les autres groupes régionaux si les africains ne se plient pas vite à votre fameux choix précipité.

8- Force est de constater aujourd'hui qu'en dehors de l'Afrique, vous n'avez enregistré aucun candidat provenant du tiers monde. Cela conforte bien notre thèse sur l'existence d'un consensus au sein du G77 autour du principe de la rotation du poste concerné et confirme la solidarité des pays en développement dans la recherche d'un candidat compétent, certes, mais surtout capable de défendre leurs intérêts et de collaborer avec le Directeur Général, dans le respect de la hiérarchie, mais sans inféodation ni complicité.

9- A l'évidence, telle ne semble pas être votre manière de voir. Pour imposer votre poulain, il vous a semblé tout à fait normal de tronquer le Curriculum Vitae de son concurrent; d'en faire une présentation déséquilibrée; de porter un jugement de valeur sur les amitiés et relations internationales de chaque candidat, comme si les membres du comité de coordination sont incapables d'appréciation personnelle.

Qui a dit que l'ère du diktat était terminée?...

10- A quoi sert la consultation du comité de coordination si le choix arbitraire du Directeur Général doit être entériné sans coup férir? Le Directeur Général d'une Organisation spécialisée doit-il désormais avoir connu personnellement son adjoint ou tout autre collaborateur pour accepter de travailler avec lui ?

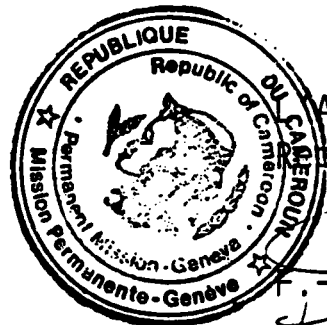
De la part d'un fonctionnaire international que deviendrait alors l'exigence de l'esprit de non-discrimination?. Telles sont les questions simples auxquelles il vous faut répondre en conscience.

11- Il ne fait pas de doute que les membres du comité de coordination décèleront le piège caché dans les paragraphes 5 et 14 de votre mémorandum et exigeront des garanties pour que le mandat africain ne soit ni écourté ni hypothéqué. N'oubliez surtout pas que le comité de coordination a le droit de refuser votre choix comme il l'a déjà fait par le passé.

12- Par ailleurs, je tiens à préciser que le Cameroun n'a absolument rien contre la personne de votre candidat préféré. Seul le respect des principes et des règles élémentaires de procédure nous importe.

13- Je vous prie de bien vouloir distribuer cette lettre comme document officiel de la 24e session ordinaire du comité de coordination.

14- Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération./-



Ambassadeur
Permanent

F.-X. NGOUBEYOU

Copie: - Secrétariat exécutif O.U.A.
- Président Groupe africain
- Président Groupe 77

MISSION PERMANENTE
DE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
GENEVE



PERMANENT MISSION
OF THE
REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE
UNITED NATIONS OFFICE
GENEVA

Genève, le 20 NOV 1992

N° 110 /NV/MPCG

La Mission Permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur de lui faire connaître que le Gouvernement camerounais a décidé de présenter la candidature de M. Jean FOUMANE AKAME au poste de Directeur Général Adjoint de l'OMPI.

Le Curriculum vitae de l'intéressé est joint en annexe.

La Mission Permanente du Cameroun saurait gré à l'OMPI de bien vouloir communiquer cette information aux Etats membres de l'Organisation et de lui faire connaître, éventuellement, les autres démarches à entreprendre à ce stade.

La Mission Permanente de la République du Cameroun saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation de la Propriété Intellectuelle les assurances de sa haute considération.

Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
34, ch. des Colombettes
1211 GENEVE 20



[L'annexe II suit]

ANNEXE II

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**



Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments à la Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et, se référant à la note No 190/NV/MPCG de la Mission permanente en date du 26 novembre 1992, a l'honneur d'informer la Mission permanente qu'il n'y a pas actuellement de vacance de poste au niveau Sous-directeur général au sein du Bureau international de l'OMPI. *He*

Le 7 décembre 1992

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

DIVISION DU PERSONNEL

28 MAI 1993

MISSION PERMANENTE
DE LA
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
GENÈVE



PERMANENT MISSION
OF THE
REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE
UNITED NATIONS OFFICE
GENEVA

Genève, le 24 MAI 1993

N° 440 /NV/MPCG

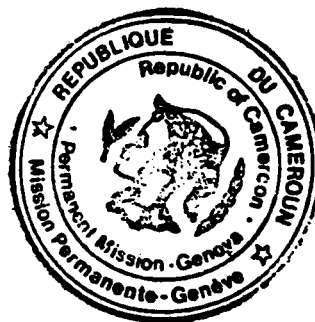
La Mission Permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et, se référant à sa note C.59 CO-01 du 30 avril 1993, a l'honneur de lui faire connaître que le gouvernement camerounais a décidé de présenter la candidature de Monsieur Jean FOUMANE AKAME au poste de Vice-Directeur Général de l'OMPI suite à l'avis de vacance publié par l'organisation.

M. FOUMANE AKAME, dont le curriculum Vitae est joint en annexe, a occupé de hautes fonctions. Il jouit également d'une grande expérience administrative.

la Mission Permanente du Cameroun espère que le Directeur Général de l'OMPI accordera l'attention méritée à cette candidature dont l'OMPI avait déjà été saisie.

La Mission Permanente de la République du Cameroun saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, les assurances de sa très haute considération. *BT*

Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
1211 GENEVE 20



[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments à la Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur d'accuser réception de la note de la Mission permanente en date du 24 mai 1993 (No 110/NV/MPCG) l'informant que le Gouvernement camerounais a décidé de présenter la candidature de Monsieur Jean Foumane Akame au poste de Vice-directeur général qui fait l'objet de la circulaire No C.59 du Directeur général de l'OMPI en date du 30 avril 1993, et lui transmettant le curriculum vitae de M. Foumane Akame. *fw*

Le 1er juin 1993

[L'annexe V suit]

ANNEXE V

Curriculum Vitae de M. Salah ABADA**ABADA Salah**

né le 10 mars 1939 à El-Milia (Jijel) - Algérie

marié - 5 enfants

Licencié en Droit

- Directeur Général de l'Office National du Droit d'Auteur (ONDA), Algérie, depuis 1974. Nommé par décret du 7 mars 1975.
- Conseiller Juridique du Ministère de l'Information et de la Culture d'avril 1970 à mai 1982 (fonction cumulée avec celle de Directeur Général de l'ONDA depuis 1974).
- Sous-Directeur des Publications au Ministère de l'Information et de la Culture de juin 1966 à avril 1970.
- Membre de la Commission Nationale de Législation de 1972 à 1975.
- Chef de la délégation algérienne aux réunions internationales relatives au droit d'auteur organisées par l'OMPI et l'UNESCO depuis 1971.
- Consultant de l'OMPI et de l'UNESCO dans le domaine du droit d'auteur auprès de plusieurs pays d'Afrique, Amérique Latine et Asie.
- Président du Comité intergouvernemental de la Convention Universelle sur le droit d'auteur, (mandats 1984-1985 et 1987-1989).
- Président du Comité Africain de la CISAC 1991-1992.

Auteur de plusieurs articles et communications sur le droit d'auteur notamment :
 Le Droit d'Auteur facteur de développement culturel (Bulletin du droit d'auteur de l'UNESCO n° 04 - année 1982).

Le droit d'auteur dans les pays en voie de développement (Doc. UNESCO CPY/CTC/V 6 avril 1984).

Le statut juridique des organismes de droit d'auteur et les modalités de leur fonctionnement - (Doc. UNESCO CPY/CTC/V/ 18 mai 1984).

La formation des cadres dans le domaine du droit d'auteur (Doc. UNESCO/CPY/CTC/V 23 avril 1984).

La protection des oeuvres orales et des oeuvres de folklore (Doc. UNESCO/CPY/CTC/V 10 mai 1984).

Le droit d'auteur en Afrique : (Actes 34ème Congrès de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteur (CISAC) Tokyo 1984).

La Gestion Collective des droits d'auteur dans les pays en voie de développement (Revue Le droit d'auteur de l'OMPI n°98 - septembre 1985).

La transmission par satellite, la distribution par câble et le droit d'auteur (Revue OMPI Le droit d'auteur" 102 année n°10 - octobre 1989).

Les sociétés de gérance des droits d'auteur et la protection de la copie privée à domicile des oeuvres de l'esprit, Vème Congrès International sur la protection des droits intellectuels (de l'auteur, de l'artiste et du producteur) - Amérique Latine (Buenos Aires Argentine - avril 1990).

CURRICULUM VITAE*

MLLE TURRIE RUFINA OLAJUMOKE AKERELE
DIRECTEUR ADJOINT/CONSEILLER JURIDIQUE
MINISTERE FEDERAL DU COMMERCE ET DU TOURISME, ABUJA

1. NOM : MLLE RUFINA TURRIE OLAJUMOKE AKERELE.
2. LIEU ET DATE DE NAISSANCE : LAGOS, 23 MARS 1944.
3. NATIONALITE : NIGERIANE.
4. ETAT CIVIL : NON MARIEE (DIVORCEE, MARIEE ANTERIEUREMENT SOUS LE NOM DE MME EDU).
5. ADRESSE : MINISTERE FEDERAL DU COMMERCE ET DU TOURISME, GARKI - ABUJA (NIGERIA).
6. DOMICILE PRIVE : HOUSE 10, ASOKORO (WHITE HOUSE) OFF IBRAHIM BABANGIDA WAY, ASOKORO, ABUJA.
7. ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FREQUENTES :
 - a) Saint Mary's Convent School (Lagos).
 - b) Anglican Girls Seminary School (Lagos).
 - c) Central Newcastle Girls Public School (Newcastle Upon Tyne, Angleterre).
 - d) Université de la Sorbonne (Paris, France).
 - e) Université de Lagos (Akoka, Lagos).
 - f) The Nigerian Law School (Lagos).
 - g) Université de Londres (Queen Mary College; Mile End, Londres, EC1).
8. QUALIFICATIONS :
 - a) G C E O'LEVEL 7 MATIERES
 - b) G C E A'LEVEL 2 MATIERES
 - c) DIPLOME DE FRANCAIS.
 - d) LLB (avec mention) (Lagos).
 - e) B. L.
 - f) L.L.M. (Londres).
 - g) MEMBRE DU BARREAU NIGERIAN : JUIN 1970
(sous le nom de Mme T.O. EDU).

*Traduction du Bureau international de l'OMPI.

9. ETATS DE SERVICE :

- STATE COUNSEL STAGIAIRE, MINISTERE D'ETAT DE LA DE LA JUSTICE (LAGOS) (1971)
- STATE COUNSEL GRADE II, MINISTERE D'ETAT DE LA JUSTICE (1974 - 1977)
- STATE COUNSEL PRINCIPAL, MINISTERE D'ETAT DE LA JUSTICE (1978 - 1980)
- DIRECTEUR ADJOINT, ACTIONS CIVILES, MINISTERE FEDERAL DE LA JUSTICE (1981)
- DIRECTEUR ADJOINT/CONSEILLER JURIDIQUE, DEPARTEMENT DES DOUANES (1986)
- DIRECTEUR ADJOINT/CONSEILLER JURIDIQUE DU CONSEIL DES DOUANES, DE L'IMMIGRATION ET DES PRISONS (1986 - 1988)
- CONSEILLER JURIDIQUE/DIRECTEUR ADJOINT, MINISTERE FEDERAL DE L'INTERIEUR (1987 - 1992)
- CONSEILLER JURIDIQUE/DIRECTEUR PAR INTERIM, DROIT COMMERCIAL.

10. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

MARS - AOUT 1970 (DANS DES CABINETS PRIVES) : j'ai d'abord travaillé comme stagiaire de la faculté de droit du Nigéria avec le cabinet d'avocats Fred Egbe and Company, puis, après être devenue membre du barreau, j'ai travaillé quelque temps avec le cabinet Rhodes and Rhodes (avoués et avocats).

Dans ces deux cabinets, je me suis initiée avec la pratique juridique en droit civil et en droit pénal, procédures comprises, ainsi qu'en droit commercial et j'ai aussi été formée aux aspects pratiques et déontologiques de notre noble profession, y compris la gestion d'un cabinet d'avocats.

J'ai aussi rempli la fonction de secrétaire dans le cadre des conseils d'administration pour lesquels ces cabinets d'avocats ont été retenus. J'ai assisté régulièrement à des procès en compagnie des avocats principaux et j'ai ainsi été initiée à la plupart des tâches devant un tribunal.

10.B BUREAU DU SOLICITOR-GENERAL : MINISTERE DE LA JUSTICE DE L'ETAT DE LAGOS, SEPTEMBRE 1971 - JANVIER 1972 :

RESPONSABILITES :

- i) Rôle de conseiller sur les questions intéressant le Gouvernement de l'Etat : questions commerciales, industrielles et foncières.
- ii) Participation à des audiences portant sur des questions de droit civil intéressant le Gouvernement de l'Etat.
- iii) Conseiller juridique de différents services du Gouvernement de l'Etat.

10.C ADMINISTRATOR-GENERAL AND TRUSTEES OFFICE (BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL ET DES ADMINISTRATEURS) : MINISTERE DE LA JUSTICE DE L'ETAT DE LAGOS : JANV. 1972 - OCT. 1972 :

RESPONSABILITES :

- i) Participation à l'instruction préparatoire d'affaires ainsi qu'à des procès portant sur des questions de droit civil intéressant l'administrateur général et les administrateurs publics.
- ii) Affaires opposant des propriétaires et des locataires pour des biens placés sous le contrôle de l'administrateur général et des administrateurs publics.
- iii) Rédaction d'actes de transfert de biens appartenant à des personnes décédées alors qu'elles étaient sous le contrôle de l'administrateur général et des administrateurs publics.

10.D DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS OFFICE (BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PUBLIQUES) : OCT. 1972 - DEC. 1974 :

RESPONSABILITES :

Fourniture d'avis au public et à la police sur des questions pénales et représentation du ministère public pour des actions devant la haute cour de Lagos.

J'ai eu le privilège de représenter le ministère public devant les différents juges de cours d'assises. A l'époque, c'est le juge Bakare (maintenant à la retraite) qui a été saisi de la majorité des affaires dans lesquelles je suis intervenue. L'affaire la plus marquante dans laquelle j'ai représenté le ministère public (l'Etat c. Olufunmilayo Bankole) a trait au meurtre célèbre du très renommé

professeur Bankole et de sa femme, tués dans leur sommeil par le propre frère du professeur Bankole, Olufunmilayo Bankole, qui mit ensuite le feu à la maison des défunts. L'intérêt particulier de cette affaire tenait au fait que la totalité des témoins faisait partie de la même famille et manifestaient une certaine hostilité. J'ai réussi dans cette affaire à obtenir la condamnation de l'accusé devant la cour d'assises. J'ai également rédigé par la suite le mémoire à l'intention du directeur des poursuites publiques pour le recours devant la cour suprême.

DIVISION DE LA REDACTION DES TEXTES JURIDIQUES :

J'ai travaillé six mois dans le service s'occupant de la rédaction des textes législatifs (j'ai rédigé l'arrêté de l'époque relatif au zonage de l'île Victoria). Après une période de six mois, j'ai été rappelée auprès du directeur des poursuites publiques pour assumer les fonctions d'avocat général pour les recours présentés devant la cour d'appel fédérale.

- b) J'ai représenté le ministère public dans des affaires devant les tribunaux d'instance et les hautes cours de l'Etat.
- c) J'ai plaidé pour le ministère public dans des recours devant les hautes cours de l'Etat, la cour d'appel fédérale et la cour suprême.

11. REDACTION D'AVIS JURIDIQUES SUR DES QUESTIONS PENALES

J'ai commencé ma carrière dans cette division par la rédaction d'avis consultatifs sur des questions pénales, par exemple dans des affaires de meurtre et d'homicide. Par la suite, on m'a confié des affaires de vol, de cambriolage, de faux et usage de faux, de fausse monnaie et de corruption de fonctionnaire.

Diverses affaires relevant du code pénal m'ont été confiées, parmi lesquelles des affaires de viol, d'incendie volontaire, de voies de fait, etc.

11.B REPRESENTANT DU MINISTERE PUBLIC AUPRES DES TRIBUNAUX D'INSTANCE ET DES HAUTES COURS :

Comme représentant du ministère public, j'ai été tout d'abord affectée au tribunal n° 4 (Yaba) en tant que chargée des instructions préparatoires; par la suite, je suis aussi intervenue comme représentant du ministère public devant la haute cour de l'Etat en ce qui concerne les affaires dont je

m'étais ainsi occupé. J'ai ensuite été affectée comme procureur auprès de la haute cour, à Lagos (Quarterly Criminal Assizes), par suite d'un manque de personnel, un ou deux de nos collègues les plus expérimentés ayant été promus juges. Je suis restée dans ce service jusqu'en 1980, avant de rejoindre le Gouvernement fédéral du Nigéria.

12. MINISTERE FEDERAL DE LA JUSTICE DE 1980 JUSQU'A AUJOURD'HUI (PAR VOIE DE TRANSFERT) :

J'ai quitté le Gouvernement de l'Etat de Lagos pour le Gouvernement fédéral.

J'ai tout d'abord travaillé au Département des procès civils et du droit public en tant que chef adjoint et sous la supervision de M. Fidelis Nwadialo, actuellement avocat principal (Senior Advocate) du Nigéria.

J'ai représenté le ministère public dans des procès civils devant les hautes cours de l'Etat de Lagos, les hautes cours fédérales et d'autres hautes cours ainsi que dans d'autres Etats de la Fédération (par exemple, Oyo, Plateau, Ogun, Rivers, Kano, etc.).

13. MINISTERE FEDERAL DE LA SANTE, MARS 1983 - MARS 1986 :

J'ai occupé le poste de conseiller juridique au Ministère fédéral de la santé.

RESPONSABILITES :

Avis juridiques sur des questions touchant à la santé : Administration chargée de l'alimentation et des médicaments (Food and Drugs Administration (Enforcement Division)), lois relatives à la pharmacie et loi relative à la santé mentale; abus des drogues etc.

a) Membre de la Commission des marchés (Tender Board) au Ministère de la santé :

J'ai exercé les fonctions de juriste de la Commission des marchés, et j'ai élaboré tous les contrats, en ce qui concerne, par exemple, l'achat de médicaments pour le Gouvernement fédéral et la Fédération en général.

J'ai aussi rédigé les pièces des marchés attribués pour la construction d'hôpitaux universitaires et conclus avec les fournisseurs de ces hôpitaux dans le pays.

b) J'ai fait partie du groupe d'étude constitué par le Gouvernement militaire pendant la période de contestation des médecins au sujet de l'importation de médicaments pour nos hôpitaux universitaires.

- c) Membre du comité dirigé par le juge Kolawole (maintenant juge à la cour d'appel) chargé d'examiner les lois relatives à la santé mentale dans le pays avec l'Organisation mondiale de la santé à l'hôpital psychiatrique d'Aro (Abeokuta).
- d) J'ai organisé des séminaires, dans l'Etat de Kaduna et dans d'autres Etats, au nom de l'Administration chargée de l'alimentation et des produits pharmaceutiques à propos du rôle de la Division de l'inspection dans le cadre de la loi sur l'alimentation et les produits pharmaceutiques.
- e) Membre d'un comité de quatre personnes qui a rédigé le livre blanc des pouvoirs publics sur la crise de 1983 intervenue dans la gestion de l'hôpital d'Ife.
- f) Membre du comité constitué de quatre personnes qui a rédigé le livre blanc sur le Ministère de l'industrie en 1986.

14. CONSEILLER JURIDIQUE AUPRES DU CONSEIL DES DOUANES ET DES IMPOTS INDIRECTS (BOARD OF CUSTOMS AND EXCISE) (1986-1992) :

RESPONSABILITES :

- a) Tâches administratives.
- b) Conseils juridiques à propos de la loi de 1958 sur l'administration des douanes et des impôts indirects (Customs & Excise Management Act).
- c) Conseils juridiques sur la loi relative à l'immigration et aux prisons (Immigration and Prisons Act).
- d) Représentant du ministère public dans des affaires de contrebande devant les hautes cours fédérales.
- e) Représentant du ministère public dans une affaire civile mettant en cause le département.
- f) Représentant du ministère public pour tous les cas d'infraction concernant des médicaments relevant du décret de 1984 sur les délits (Miscellaneous Offences Decree), tel qu'il a été modifié par la suite, dans toutes les zones de la Fédération.

15. TRAVAIL ADMINISTRATIF :

Outre les tâches juridiques du ressort du département, j'ai aussi été chargée de suivre le travail d'un avocat stagiaire travaillant sous ma supervision. J'ai participé à la Commission des marchés pour le département en tant que membre de la Direction de la division du Département des douanes et des impôts indirects.

Je rédige les rapports trimestriels et annuels de la Division juridique de ce département à l'intention du Solicitor-General et du secrétaire permanent du Ministère fédéral de la justice, rapports qui sont transmis au procureur général et au ministre de la justice.

Des rapports semblables sont rédigés pour le directeur des douanes et des impôts indirects, de l'immigration et des prisons.

16. CONSEILLER JURIDIQUE DU CONSEIL DES DOUANES, DE L'IMMIGRATION ET DES PRISONS (BOARD OF CUSTOMS, IMMIGRATION AND PRISONS) :

A la suite de la fusion de ces départements, j'ai été nommée conseiller juridique du Ministère de l'intérieur et du Conseil susmentionné.

Au titre de mes activités, je dois notamment participer à la réunion mensuelle du Conseil à Abuja et lui donner des avis à propos de questions juridiques touchant les trois départements. Le Conseil traite de la promotion, de la discipline et d'autres questions touchant les fonctionnaires des trois départements ayant un grade supérieur à 08.

17. PARTICIPATION A DES CONFERENCES ET SEMINAIRES :

- i) Conférence (annuelle) de l'Association des avocats nigériens.
- ii) Fédération internationale des femmes juristes (F.I.D.A.) (tous les deux ans).
- iii) Conférence annuelle de l'Institut nigérian des affaires internationales (1979 jusqu'à aujourd'hui).
- iv) Séminaire sur la santé mentale organisé par le Ministère fédéral de la santé et l'Organisation mondiale de la santé et tenu à Abeokuta (Etat d'Ogun) (1985).

- v) Journées d'étude sur l'accord de coopération entre le Nigéria et les Etats-Unis d'Amérique sur le trafic de stupéfiants et l'abus des drogues (juin 1987, Washington D.C.).
 - vi) Séminaire sur l'administration en matière de sécurité et sur les droits de l'homme.
 - vii) Conférence sur la justice criminelle, le versement d'indemnités, la réparation et les recours des victimes organisée par le Ministère fédéral de la justice.
 - viii) Conférence bilatérale sur la coopération transfrontière entre le Nigéria et la République du Bénin organisée par le Gouvernement fédéral du Nigéria.
18. DIPLOME DE MAITRISE (UNIVERSITE DE LONDRES, QUEEN MARY COLLEGE) :
- Matières sur lesquelles a porté l'examen :
- i) Droit international.
 - ii) Problèmes relatifs aux procès civils.
 - iii) Droit islamique et
 - iv) Condamnation et traitement des délinquants.
19. AUTRES ACTIVITES :
- i) Président de la Commission d'enquête administrative sur les désordres de l'île de Topo (1975).
 - ii) Membre de l'Association des anciens élèves de l'Université de Lagos.
 - iii) Membre du barreau international.
 - iv) Membre du barreau nigérian.
 - v) Membre de la Fédération internationale des femmes juristes (FIDA).
 - vi) Membre du bureau de la Corporate Affairs Commission (C.A.C.).
 - vii) Participation à l'élaboration par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'un accord visant à remplacer l'Accord international de 1986 sur le cacao (Genève 1992).

REFERENCES

1. Colonel John Nanzip Shagaya
Ministre de l'intérieur &
Président de la C.I.P.B.
Actuellement Military Secretary.
2. Juge Bakare (à la retraite)
40, Queen Street
Yaba (Lagos).
3. Alhaji Dahiru Mohammed
Ancien directeur général
Ministère fédéral de l'intérieur (Abuja)
Actuellement gouverneur de l'Etat de Bauchi.
4. Juge Otutu Obaseki (à la retraite)
Juge à la Cour suprême du Nigéria
Cour suprême (Lagos).
5. Professeur Olikoye Ransome-Kuti
Ministre de la santé
Ministère fédéral de la santé
Secrétariat fédéral
Lagos.
6. Juge George Adesola Oguntade
Cour d'appel d'Enugu
Enugu (Nigéria).

M. FAWZI EL IBRASHI

CURRICULUM VITAE*

ETAT CIVIL

Né le 5 novembre 1932, de nationalité égyptienne, marié, père d'un fils, Ali El IBRASHI, architecte, et d'une fille, Fatima El IBRASHI, licenciée en économie.

ETATS DE SERVICE

- 1954 - 1963 Procureur et juge en Egypte.
- 1963 - 1992 Carrière diplomatique égyptienne; postes occupés :
- 1963 - 1967 Premier secrétaire, Département juridique.
 - 1967 - 1971 Premier secrétaire et conseiller, à Moscou.
 - 1971 - 1976 Cabinet du ministre, Directeur du Département des affaires juridiques et des traités.
 - 1976 - 1980 Ministre et représentant permanent adjoint de l'Egypte à Genève.
 - 1980 - 1984 Ambassadeur, cabinet du ministre.
 - 1984 - 1988 Ambassadeur en Belgique, auprès des Communautés européennes et au Luxembourg.
 - 1988 - 1990 Directeur de l'Institut diplomatique, Ministère des affaires étrangères.
 - 1990 - 1992 Vice-ministre des affaires étrangères.
 - 1993 Conseiller spécial auprès des ministères des affaires étrangères de quelques pays arabes.
- Chef de la délégation égyptienne à la Conférence de paix multilatérale - Groupe de travail des ressources hydrauliques.
 - Membre de la Commission des droits de l'homme et du Comité contre la torture de l'ONU.

*Traduction du Bureau international de l'OMPI.

DIPLOMES UNIVERSITAIRES

1. Licencié en droit (avec mention), Université du Caire, mai 1953.
2. Maîtrise de sciences politiques (avec mention), Université du Caire, janvier 1957.
3. Diplôme de droit public, Université du Caire, septembre 1960.
4. Diplôme de langue russe (avec mention), Université de Moscou, 1968.
5. Diplôme de fiscalité (avec mention), faculté de droit de l'Université du Caire, mai 1972.
6. Diplôme de droit international (avec mention), Université Ein-Shams, octobre 1972.
7. Maîtrise de droit, 1973.
8. Diplôme de droit privé (avec mention), Université du Caire, mai 1973.
9. Diplôme de droit islamique (Sharia) (avec mention), Université du Caire, octobre 1975.
10. Cycle d'études de sciences politiques, Institut des sciences politiques de Genève, mai 1979.
11. Licence d'histoire, Université du Caire, septembre 1983.
12. Maîtrise de sciences politiques (avec mention), Université de Boston, mai 1987.

LANGUES

Arabe (langue maternelle)
Anglais (très bonnes connaissances)
Français (très bonnes connaissances)
Russe (connaissances pratiques).

DECORATIONS

- Ordre de la République, deuxième classe, Egypte (1976).
- Ordre du mérite, première classe, Egypte (1982).
- Ordre du mérite, Belgique (1988).

Quelques événements survenus entre 1963 et 1993
dans lesquels M. El Ibrashi a joué un rôle éminent

- Membre de la délégation égyptienne à la plupart des pourparlers de paix avec Israël depuis 1973 et conseiller juridique auprès du Comité militaire mixte avec Israël.
- Chef de la délégation égyptienne à la Conférence de paix multilatérale - Groupe de travail des ressources hydrauliques (1992-1993).
- Délégué égyptien aux réunions de l'OMPI (1976-1980).
- Chef de la délégation égyptienne à la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris - président de la réunion préparatoire et vice-président de la conférence.
- Représentant de l'Egypte à diverses sessions de la CNUCED, et notamment porte-parole du Groupe des 77 à diverses sessions de la conférence sur le transfert des techniques.
- Envoyé personnel du président dans plusieurs Etats d'Afrique (1992).
- Chef de la délégation égyptienne auprès d'un certain nombre de pays d'Amérique latine (1992).
- Représentant de l'Egypte à la Sixième Commission de l'ONU (Commission juridique).
- Deux fois président du Sous-comité juridique de l'espace extra-atmosphérique.
- Délégué de l'Egypte au Comité juridique de la Ligue arabe (plusieurs sessions).
- Membre de la délégation égyptienne à la Conférence du droit de la mer (plusieurs sessions).
- Membre de la délégation égyptienne à la conférence de Genève sur la révision des protocoles de Genève de 1949 concernant la révision du droit humanitaire (plusieurs sessions).
- Chef de la délégation égyptienne pour les entretiens avec les Communautés européennes et signataire du troisième protocole de coopération avec les Communautés européennes (1988).
- Membre du Centre d'arbitrage international (le Caire) depuis 1989.

- Membre de la délégation égyptienne aux réunions de l'OMS et de l'OIT à Genève (plusieurs sessions).
- Organisateur et participant de nombreux séminaires et conférences, tels que dialogue LATINO-AFRICAÏN, dialogue EURO-AFRICAÏN, dialogue EGYPTO-COREEN.
- Membre de la délégation égyptienne à la Commission des droits de l'homme et à des réunions de ses groupes de travail (plusieurs sessions).
- Professeur extérieur à l'Université du Caire, à l'Université américaine du Caire et à l'Institut des études arabes du Caire, depuis 1989.
- Membre du Comité de l'ONU contre la torture depuis 1991.
- Membre honoraire des World Diplomatic Institutes depuis 1990.
- Auteur de plusieurs articles dans différentes revues de droit international et de la propriété intellectuelle.
- Membre honoraire de nombreux clubs égyptiens et étrangers et de conseils d'administration, et ancien champion de tennis de table d'Egypte, d'Afrique et des pays arabes.

CURRICULUM - VITAE DE
M. Jean FOUMAN AKAME

Né le 31 Août 1937 à NDONKOL, Arrondissement de Sangmélima, Département du Dja-et-Lobo.

ETUDES PRIMAIRES

Mission Catholique de NDEN d'Octobre 1946 à Juin 1953 : C.E.P.E.

ETUDES SECONDAIRES

Collège Sacré-Coeur de MAKAK et Collège Liberman de Douala : Baccalauréat Série Philosophie en Juin 1960.

ETUDES SUPERIEURES

Faculté de Droit et Sciences Economiques de l'Université de POITIERS en France. Licence de Droit Privé en Juin 1964 (mention A.B.).

D'Octobre 1964 à Juin 1966 : Ecole Nationale de Magistrature Française appelée Centre National d'Etudes Judiciaires (BORDEAUX et PARIS) d'où il sort diplômé et major de sa promotion.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Intégration dans la Magistrature Camerounaise en Août 1966. il a successivement occupé les fonctions suivantes :

Du 03 Août 1966 au 23 Janvier 1967 :

Vice-Président de la Cour d'Appel de DSCHANG.

Du 28 Janvier 1967 au 19 Août 1967 :

Conseiller Référendaire à la Cour Suprême du Cameroun Oriental à YAOUNDE.

Du 19 Août 1967 au 17 Septembre 1969 :

Président du Tribunal de Première Instance de
NKONGSAMBA.

Du 17 Septembre 1969 au 07 Août 1970 :

Président de la Cour d'Appel de DSCHANG.

Du 07 Août 1970 au 14 Août 1971 :

Conseiller à la Cour Suprême et cumulativement
Président de la Chambre Administrative de YAOUNDE
de la Cour Fédérale de Justice.

Du 14 Août 1971 au 19 Octobre 1972 :

Président de la Cour d'Appel de GAROUA.

Du 19 Octobre 1972 au 08 Mars 1973 :

Directeur des Affaires Judiciaires et du Sceau au
Ministère de la Justice.

Du 08 Mars 1973 au 08 Janvier 1974 :

Président de la Cour d'Appel de YAOUNDE et BERTOUA

Du 09 Janvier 1974 au 17 Juillet 1980 :

Secrétaire Général du Ministère de la Justice,
cumulativement Chargé des fonctions de Procureur
Général près la Cour d'Appel de YAOUNDE.

Du 17 Juillet 1980 au 18 Juin 1983 :

Chancelier de l'Université de YAOUNDE.

Du 18 Juin 1983 au 07 Juillet 1984 :

Ministre de l'Administration Territoriale.

Du 22 Novembre 1986 au 16 Mai 1988 :

Conseiller du Président de la République (Affaires
Judiciaires).

Depuis le 18 Février 1987 :

Il est Secrétaire du Conseil Supérieur de la
Magistrature.

Le 17 Mars 1987 :

Il est nommé Président de la Commission Nationale des marchés.

Depuis le 04 Avril 1989 :

Président du Comité Consultatif de Gestion de la Direction Générale des Grands Travaux du Cameroun.

Il a en outre été désigné :

- 1° - Défenseur des intérêts de l'Etat dans l'affaire DECA c/ l'Etat du Cameroun (Affaire des deux premiers stades OMNISPORT de YAOUNDE et DOUALA).
- 2° - Arbitre du Gouvernement camerounais dans l'affaire INTERCOF c/ l'Etat du Cameroun (Affaire Exploitation de l'or à l'Est).
- 3° - Conseiller Juridique de l'Association Allemande de Coopération Technique dite G.T.Z. pour le projet d'installation de jeunes agriculteurs en milieu rural au Cameroun (1986).
- 4° - Conseiller Juridique de la Partie Camerounaise aux négociations du TCHAD/Cameroun Export Projet (CCE).

Le 02 Septembre 1989 :

Il est nommé Président du Conseil d'Administration de la SONEL.

Le 20 Juillet 1990 :

Président de la Commission de Révision de la Législation sur les Libertés Publiques.

Magistrat hors Hiérarchie 1er groupe, Monsieur Jean FOUMAN AKAME est marié et père de six (6) enfants.

Il est Officier du mérite Camerounais et Grand Officier de l'Ordre de la Valeur./-

[Fin de l'annexe V et du document]